

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1375 convoquant l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis en session ordinaire

n° 1375

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 octobre 1966

Numéro JO
n° 12 du 01/12/1966

Date du numéro
1 décembre 1966

VISAS

Le Gouverneur, chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la loi n° 50-1004 du 19 août 1950 déterminant le régime électoral la compétence et la composition de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

Vu la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, modifiée par la loi no 57-702 du 19 juin 1957 autorisant le Gouvernement de la République Française à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du Ministère de la France d'outre-mer

Vu le décret n°9 657-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis, notamment en son article 39;

TEXTE INTÉGRAL

Art.1

— L'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis est convoquée en session ordinaire le samedi 29 octobre 1966, à 9 h. 30. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, Chef du Territoire, Louis SAGET.